

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHES PUBLICS Marchés Publics - Signalisation Lumineuse des carrefours - Etudes d'adaptation et de création - Appel d'offres - Autorisation
--

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ensemble des travaux qui sont envisagés par la Communauté Urbaine en 2006, 2007, 2008 et 2009 vont nécessiter la modification ou la création de nombreux équipements de signalisation lumineuse.

Il y a lieu de faire réaliser les études nécessaires à ces adaptations de la signalisation lumineuse vis-à-vis de nouveaux plans de circulation et travaux associés au tramway ou à d'autres projets ayant une incidence provisoire ou définitive sur la circulation.

Les prestations nécessaires concernent :

- des relevés organiques ou fonctionnels sur site,
- la réalisation de projets d'implantation, de configuration et de fonctionnement,
- la réalisation des documents d'exécution et d'exploitation.

Il apparaît que l'étendue et le rythme des besoins ne peuvent être déterminés avec précision au moment de l'appel d'offres.

En effet, les études de signalisation lumineuse à réaliser ne seront précisément connues que lorsque les études correspondant aux travaux de voirie seront elles-mêmes réalisées, ce qui n'est le cas pour les quatre prochaines années que dans moins de 20 % des cas.

Il en est de même en terme de planning car pour les 4 ans à venir, l'incertitude est de 25 % sur la première année et elle est de l'ordre de 60 % sur 4 ans.

Aussi, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert de type à bons de commande, conformément à l'article 71-I du Code des Marchés Publics.

.../...

Dans ce dossier, les prestations y sont précisément définies sous une forme d'unités de valeur forfaitisées.

De cette façon, au moment de l'établissement des bons de commande, la nature et les quantités de prestations demandées seront parfaitement déterminées.

Le marché à intervenir aura une durée de 4 ans à compter de sa date de notification :

- le montant minimum pour 4 ans sera de : 200 000 € HT,
- le montant maximum pour 4 ans sera de : 800 000 € HT.

La dépense résultant des opérations concernées par ce marché sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 aux :

Chapitre 23 compte 2315

Chapitre 20 compte 2031

Et sur les crédits ouverts aux budgets annexes Transports et Assainissement des exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 du chapitre 23 compte 2315.

Ainsi, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises (dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L 2121-12 et 13 du Code des Collectivités Territoriales) et autoriser Monsieur le Président :
- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° de ce dernier code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2006**